

SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'OIT

Publication:
[lien](#)

SU/AGM/2023/2/D.1
5 octobre 2023

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DEUXIEME SESSION

5 octobre 2022

Conformément aux Statuts du Syndicat, la deuxième session de l'Assemblée générale annuelle se tiendra le **jeudi 5 octobre 2023 de 13h30 à 16h00, dans la salle A (bâtiment temporaire, R.1-Nord)**.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Election du Président de l'Assemblée générale
2. Adoption de l'ordre du jour doc. SU/AGM/2023/2/D.1
3. Rapport du Comité du Syndicat¹ doc. SU/AGM/2023/2/D.2
Les points suivants seront abordés :
 - Défis et opportunités dans le contexte de la nouvelle administration
 - Négociations collectives et état d'avancement des négociations
 - Comment le Syndicat sert ses membres
- Les discussions se poursuivront avec :
 - Les Déclarations des membres titulaires régionaux
 - La Déclaration de la Section des anciens fonctionnaires
 - La Déclaration du Comité des Stagiaires
4. Compte-rendu financier doc. SU/AGM/2023/2/D.3
Addendum: Rapport des vérificateurs aux comptes doc. SU/AGM/2023/2/D.3/Add
5. Election de la Commission de vérification des comptes doc. SU/AGM/2023/2/D.4
6. Rapport de la Commission du Fonds d'entraide du Syndicat du personnel doc. SU/AGM/2023/2/D.5
7. Dispositions pour les élections au Comité du Syndicat doc. SU/AGM/2023/2/D.6
Addendum: Liste des candidats aux élections du Comité du Syndicat, mandat 2023-2025 doc. SU/AGM/2023/2/D.6/Add

Les éventuels projets de résolution devront parvenir au secrétariat du Syndicat (soit remis au bureau 6-016 ou envoyé par courriel au syndicat@ilo.org) le plus rapidement possible et, au plus tard, **le mardi 3 octobre 2023 à 10 heures, de préférence en français, anglais et espagnol.**

¹ Comme les années précédentes, les questions de fond seront discutées sous les rubriques correspondantes du Rapport du Comité.